



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

OBJET :
**Rapport d'orientations
budgétaires 2021**

L'an deux mille vingt, le Douze novembre 2020, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le deux, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27	<u>Au titre du Conseil de Paris :</u> <u>En visioconférence :</u> M. ALPHAND
En exercice.....	26	Mme BROSSEL M. GOUJON
Présents à la Séance	17	M. LERT M. LORIAU Mme PULVAR
Représentés par mandat	5	M. RAIFAUD
Absents	2	<u>En présentiel, salle du Comité :</u> Mme MONTANDON M. VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En visioconférence :

Mme FISCHER
M. LARGHERO
M. MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En visioconférence :

M. Bélaïde BEDDREDINE

En présentiel, Salle du Comité :

M. MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En visioconférence :

Mme DURAND
M. GUILLAUME

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En visioconférence :

M. ABEL

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En visioconférence :

M. MARIN

Etaient absents excusés :

Mme PATRIE

M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Monsieur Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Monsieur Bélaïde BEDDREDINE

Monsieur Daniel COURTES donen pouvoir à Monsieur Denis LARGHERO

Monsieur Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Madame MONTANDON

Monsieur Bertrand KERN donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOLOSSI

Monsieur Daniel GUERIN donne pouvoir à Monsieur Didier GUILLAUME

La majorité des membres étant présente,

M. ABEL a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général Adjoint, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 novembre 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-51/CS

Rapport d'orientations budgétaires 2021

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation les orientations budgétaires de l'établissement pour l'exercice 2021.

Moment clé du calendrier budgétaire, le débat d'orientations budgétaires doit permettre aux membres du Comité syndical d'échanger pour décider des priorités de l'EPTB. Conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté ci-après.

Ce rapport esquisse le contexte dans lequel est construit le budget primitif pour 2021, les priorités définies en termes de développement des énergies renouvelables ou encore d'approfondissement des projets de coopérations territoriales, et il présente les grands équilibres du prochain budget.

Le Comité doit prendre acte de la tenue du débat, conduit à partir du présent rapport qui sera rendu public sur le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs (www.seinegrandslacs.fr), conformément aux exigences légales.

1. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2021 : une conjoncture économique dégradée

Les ressources principales de l'EPTB, la redevance pour le soutien d'étiage et les contributions annuelles de ses membres, ne sont pas directement impactées par la conjoncture économique. Toutefois, il est intéressant de l'aborder dans ce rapport car les ressources des membres contributeurs, qui sont des collectivités à fiscalité propre, sont, elles, soumises aux évolutions de la conjoncture économique. Par ailleurs, l'EPTB subit, comme toute collectivité, les fluctuations de prix résultant de

la conjoncture économique, notamment pour toutes les dépenses relatives aux travaux (révision des prix selon les indices auxquels ils sont indexés) ou encore en ce qui concerne les dépenses énergétiques (carburant, etc.).

Après plusieurs années de croissance, l'économie française, comme mondiale, a subi un coût d'arrêt en 2020 avec la pandémie du COVID-19. Ainsi, selon les calculs de la Banque postale¹, le PIB de la France va s'effondrer de 8,7 % en 2020, tandis que le déficit public va exploser, à 11,6 % du PIB.

Comme le souligne l'INSEE², l'évolution de l'épidémie conditionne celle de l'activité économique et les prévisions pour la fin 2020 sont incertaines. Toutefois, le regain de l'épidémie, même si les mesures actuelles de restriction moins fortes que le confinement doivent en amoindrir l'impact, annonce des perspectives d'activité économique en retrait.

Les autres indicateurs s'inscrivent dans le rouge mais moins que l'activité économique. Le taux de chômage devrait atteindre 9,7 % en fin 2020. La consommation des ménages devrait reculer de 7 %, les investissements des entreprises de 10 % et les exportations 18 %. C'est la plus grande crise économique que la France ait eu à connaître depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

La propagation de l'épidémie tout au long du premier semestre puis les mesures sanitaires strictes prises pour l'endiguer ont mis à l'arrêt plusieurs secteurs durant le confinement et continuent de contraindre l'activité en France. Pourtant, en 2019, la croissance était encore dynamique (+1,5 % par rapport à 2018) portée par l'investissement du secteur public (+8,1 %), des entreprises (+3,7 %) et des ménages (+1,8 %). Durant la période de confinement, l'activité a été inférieure d'environ un tiers par rapport à la normale. Les fermetures administratives, les limitations de déplacement et les précautions sanitaires ont contraint l'activité de la plupart des secteurs économiques. L'INSEE a ainsi estimé que l'activité aurait été inférieure de 29 % en avril par rapport à son niveau normal, et de 22 % en mai. L'activité reprend très progressivement mais de nombreux secteurs comme l'industrie, la construction, le tourisme ou la culture notamment, continuent à pâtir des effets de la pandémie. L'investissement se contracterait fortement sur l'année 2020. Les nombreuses mesures prises pour amortir les effets de la crise ont permis de maintenir le pouvoir d'achat entraînant un rebond de la consommation à la sortie du confinement. L'inflation a diminué et devrait être nulle en glissement annuel en décembre 2020³, en raison notamment de la baisse des importations et de la demande en produits pétroliers.

L'incertitude devrait caractériser les prochains mois et les aléas autour des prévisions demeurent importants, mais même si la situation sanitaire se stabilisait, l'évolution du PIB resterait négative en fin d'année.

Cette crise épidémique et économique, comme le souligne la Banque Postale, a un impact brutal sur les collectivités locales qui vont devoir faire face à une baisse des recettes de fonctionnement, une baisse des recettes fiscales et une diminution importante de l'épargne brute. C'est donc un défi pour les collectivités que de retrouver des marges de manœuvre dans ce contexte afin de contribuer à la relance.

2. Les grands projets de l'EPTB en 2021

L'année 2021 sera marquée par la première partie de la phase travaux du projet d'aménagement hydraulique de la Bassée (site pilote), dont les travaux préparatoires débutent en novembre 2020. En effet, les procédures de marchés publics entamées et à venir permettront de rendre concret l'avancement du projet.

¹ Banque Postale : *Note de conjoncture des finances locales – Tendances 2020, septembre 2020*

² INSEE : *Note de conjoncture du 6 octobre 2020*

³ *Estimation provisoire Insee, septembre 2020*

Par ailleurs, la modernisation de la Direction des Aménagements Hydrauliques, consolidée par la réorganisation des équipes, va s'amplifier, et permettre de continuer la mise en œuvre ambitieuse des opérations d'entretien et de réhabilitation inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement.

La coopération territoriale au travers des Programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) portés par l'établissement et les partenariats territoriaux dans le cadre de la cellule d'accompagnement sont également un axe majeur pour 2021.

Les projets relatifs au développement de l'éco-responsabilité, et en particulier la production d'énergie renouvelable, doivent se concrétiser avec l'aboutissement de premières études et les premiers investissements concrets.

Enfin, suite à une première expérimentation en 2020, l'EPTB poursuivra, dans le cadre d'une stratégie de communication externe, le développement de la mise en valeur de son patrimoine via les appels à projets artistiques sur les sites des lacs-réservoirs.

a. Les travaux du site pilote de la Bassée : objectif 2024

L'enquête publique organisée par la Préfecture de Seine-et-Marne du 10 juin au 10 juillet 2020 constitue l'aboutissement d'un long processus de concertation. La Commission d'enquête a rendu, par son rapport du 14 août 2020, un avis favorable à chacune des autorisations nécessaires à la réalisation du site pilote qui avaient été sollicitées en 2019. L'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) devrait intervenir d'ici la fin 2020 et le lancement des premiers travaux préparatoires commence dès novembre pour un début des travaux de construction à la mi 2021.

Conforté par l'avenant n°2 au PAPI de la Seine et Marne francilienne validé en Commission Mixte Inondation du 2 juillet 2020, le plan de financement du projet global du site pilote (études, foncier et travaux) a été arrêté sur la base d'un montant actualisé de 104 323 520,00 € HT (soit 124 517 645,00 € TTC), subventionnés à 50 % par l'Etat via le Fonds National de Prévention des Risques Naturels Majeurs et à 30 % par la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de conventions de financement approuvées.

En 2021, 2,8 M€ seront consacrés aux études (maîtrise d'œuvre et accompagnement), 265 K € en acquisitions foncières et les travaux sont quant à eux estimés à un peu plus de 9 M€.

b. La modernisation de la Direction des Aménagements hydrauliques pour faire face aux enjeux climatiques

Depuis fin 2019, un projet de direction de la Direction de l'exploitation, aujourd'hui renommée Direction des Aménagement Hydrauliques (DAMH), a été mené afin de moderniser les ouvrages hydrauliques des quatre lacs-réservoirs existants et de valoriser les métiers et les compétences des agents (plus de 50 % des effectifs de l'établissement). Les réflexions transversales engagées ont permis une mise à plat de l'ensemble des activités et ont abouti à une refonte de l'organigramme. Dans ce cadre, les priorités ont été redéfinies afin que l'établissement soit structuré de la meilleure façon pour conduire les travaux d'entretien et de réhabilitation établis et inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ainsi, les opérations spécifiques relatives à la modernisation du contrôle-commande et des réseaux et aux études d'optimisation des conditions d'exploitation des ouvrages ont débuté et se poursuivront en 2021. Ce travail permettra de consolider l'action de l'établissement afin de mener à bien le plan de travaux 2021, à hauteur de 12 M€.

c. Concrétisation des objectifs d'éco-responsabilité via les énergies renouvelables

Bilan carbone et signature de la stratégie d'adaptation au changement climatique sur le bassin de la Seine en 2016 ; élaboration d'un plan d'actions en 2018 de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; insertion de clauses sociales environnementales dans le cadre des marchés travaux ; dématérialisation et développement du télétravail en 2019 et 2020 ; parc de véhicules électriques ; lancement des études pour l'implantation de sources d'énergies renouvelables : l'EPTB s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable visant particulièrement à réduire son empreinte environnementale et à développer la production d'énergies renouvelables sur ses emprises.

Dans la continuité, la mise en place dès le premier trimestre 2021 d'un parapheur électronique contribuera à réduire davantage l'utilisation de papier ; la réhabilitation des lieux d'appel d'Eclaron et de Mathaux offrira des locaux énergétiquement performants et respectueux des normes environnementales ; enfin, la finalisation des études préalables de faisabilité technique et juridique en vue de développer sur les sites les plus favorables la production d'électricité d'énergies renouvelables, notamment d'origine solaire, devrait aboutir à un projet concret sur le lac-réservoir Seine en collaboration avec la SEM Energie, basée à Troyes (centrales photovoltaïques au sol et sur plan d'eau), tandis que la réflexion concernant le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine bâti (identification de 5 locaux) se poursuivra.

d. La coopération et l'accompagnement des territoires

La gestion intégrée des risques inondations en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, est déployée depuis plusieurs années dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) portés par l'EPTB, au nombre de cinq à ce jour.

Le PAPI complet de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2020), qui est le plus important en termes de montants financiers, arrive à échéance en 2021. Il s'agira donc de finaliser les actions engagées encore en cours et de mettre au point le bilan du programme, qui permettra ensuite de lancer concrètement le montage du futur PAPI complet n° 2 (2022-2027), pour lequel les réflexions ont déjà été entamées (ateliers participatifs de l'automne 2020). Dans le cadre de ce PAPI, l'action relative aux zones d'expansion des crues s'est développée de manière importante, en lien avec les acteurs du territoire (syndicats de bassin, EPCI, communes, professions agricoles, associations environnementales, etc.) et continuera en 2021 avec notamment le travail sur les cinq territoires de référence. En outre, ce qui est particulièrement intéressant dans le contexte actuel de crise sanitaire, l'EPTB développe une mission d'accompagnement des collectivités franciliennes pour la mise en place de plans de continuité d'activités ; 2021 devrait voir l'élaboration d'un guide à cet effet. Il est à noter, enfin, que ce PAPI est le cadre juridique pour le financement des travaux du site pilote de la Bassée (avenant n°2).

2021 verra en outre l'avancement des PAPIs récemment labellisés des territoires de Marne, Vallage et Perthois (PAPI d'intention, 2019-2023) et Troyes et du bassin de la Seine Supérieure (PAPI complet, 2020-2025), avec la réalisation d'études et actions concrètes pour le lac réservoir Seine, dont plusieurs sont portées en interne par l'établissement.

Le PAPI d'intention du bassin du Loing (territoire gravement touché par la crue de mai-juin 2016) a été labellisé en juin 2020 ; ainsi les actions commenceront réellement en 2021 pour 3 ans.

Enfin, l'EPTB s'est investi en 2019 dans le PAPI du bassin de l'Yonne, pour lequel le dossier de labélisation est en cours de rédaction avec les parties prenantes de ce bassin en lien avec le Syndicat mixte Yonne médian. Le dépôt de dossier de candidature est prévu pour la mi 2021.

Dans le cadre des missions définies dans ses statuts, l'EPTB Seine Grands Lacs développe en parallèle des missions de coopération territoriale élargie via un contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine et par un

partenariat relatif à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité territoriale aux inondations, la mise en œuvre du Décret Dignes et la gestion de crise avec sept collectivités : Troyes Champagne Métropole, Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, Communauté de communes du Pays de Montereau, Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, EPAGE SEQUANA.

e. La mise en valeur du patrimoine grâce à des évènements

Dans le cadre du développement d'une véritable stratégie de communication externe, les objectifs de diffusion des informations et de valorisation des actions de l'EPTB sont essentiels. L'EPTB est notamment propriétaire de l'église désacralisée de Champaubert, sur les bords du lacs du Der. Ce lieu, longtemps peu utilisé, doit désormais être une vitrine pour l'établissement. En y organisant diverses manifestations culturelles (expositions), le territoire bénéficiera d'un lieu caractéristique qui contribuera à faire connaître et accepter les activités de l'établissement auprès des visiteurs. Dans la même lignée, la Maison des Lacs (au lac de la forêt d'Orient), lieu géré par le Conseil départemental de l'Aube, peut accueillir des évènements mettant en avant l'établissement.

3. Les premières tendances du budget 2021

a. La baisse de la section de fonctionnement

Déjà fortement maîtrisée en 2020, la section de fonctionnement présentera de nouveau une baisse pour 2021, continuant ainsi le travail pour dégager les marges nécessaires au financement des investissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui font l'objet des décaissements, présenteront une baisse de 6,29 % : 13,26 M€, contre 14,14 M€ en 2019 (et 14,8 M€ en 2018). La masse budgétaire globale sera toutefois en hausse de 11,7 %, en raison de l'augmentation prévisionnelle des recettes relatives à la redevance pour soutien d'étiage et aux contributions et subventions, dont le pendant est une hausse de l'autofinancement (5,7 M€ prévus contre 2,7 M€ au BP 2020).

Ainsi, **le budget primitif alloué aux ressources humaines, qui représente 38 % des dépenses de fonctionnement (et 59 % des dépenses réelles), sera proposé au même niveau qu'en 2019 et 2020**, et ce en intégrant un glissement vieillesse-technicité (GVT) à 2 %, et la mise en œuvre sur une année complète des évolutions législatives liées au RIFSEEP (dont la généralisation du complément indemnitaire annuel), la poursuite de la politique d'action sociale (participation employeur à la prévoyance, à la mutuelle, adhésion au comité national d'action sociale), et les créations de poste nécessaires pour l'accompagnement des projets, notamment pour la Bassée. Cette stabilité est atteinte grâce aux efforts de gestion réalisés, à la recherche constante d'un accroissement de la productivité et à l'optimisation des mouvements et évolutions de postes.

À noter enfin que 7 postes sont subventionnés (de 40 % à 80 %), ce qui atténue le poids des charges de personnel à hauteur de 217 500 € (en recettes de fonctionnement).

A partir de 2021, l'EPTB souhaite s'engager dans le recrutement par la voie de l'apprentissage qui constitue un axe fort de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, y compris pour les jeunes apprentis porteurs de handicap. Le CNFPT accompagne désormais depuis juin 2020 les collectivités en prenant en charge une partie du financement de la formation dans le secteur public local.

Concernant les évolutions relatives aux avantages en nature et au temps de travail, les dispositions restent inchangées.

Pour la formation, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 100 K€ allouée afin de continuer le développement d'une véritable stratégie de formation à destination des agents, corollaire indispensable à la montée en compétences.

Les charges à caractère général continuent de baisser (de l'ordre de - 15 %), en maintenant toutefois les efforts relatifs à la mise en œuvre des actions des différents PAPI (pour 1,03 M€ au total, dont 850 K€ pour la clôture du PAPI Seine et Marne franciliennes), ce qui implique une contraction significative des autres dépenses courantes de fonctionnement, tels que les frais de réception, les achats de fournitures et petits équipements, mais également la rationalisation des dépenses de location des locaux du siège de l'EPTB à Paris via un réaménagement.

Les subventions versées (chapitre 65) seront stables par rapport au BP 2019 (300 K€, soit 1,5% des dépenses de fonctionnement) afin de pouvoir honorer les engagements auprès des organismes extérieurs dont les missions ont du sens et correspondent à la politique de l'EPTB.

Les charges financières (chapitre 66) liées aux emprunts contractés seront en légère baisse (-3 %). En effet, aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé depuis 2018, et les charges d'intérêt diminuent logiquement. Toutefois, ce montant évoluera à la hausse en fonction de la mobilisation des emprunts contractualisés pour le financement des travaux de la Bassée, auprès de la Banque Postale (2 contrats signés le 30 juin 2020 pour 10,7 M€) et de la Caisse des Dépôts et Consignation (contrat en cours de finalisation). Les ajustements nécessaires seront alors réalisés lors du vote du budget supplémentaire.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) seront stables par rapport à 2020, avec une provision de 1000 €, qu'il conviendra d'actualiser en courant d'année si cela s'avérait nécessaire.

Les dépenses d'ordre (amortissements, chapitre 68) sont stables par rapport à 2020 (1,6 M€). Toutefois, il sera nécessaire d'anticiper l'intégration comptable des deux chantiers d'importance réalisés ces dernières années et terminés en 2020 (réhabilitation du canal d'aménée Seine et des bondes de fond du lac de Pannecièrre) dans le courant de l'exercice 2021, qui engendreront des amortissements conséquents dès 2022.

b. Une section d'investissement à double ambition

La sincérité des inscriptions en investissement avec un engagement à réalisation des crédits demeure une priorité, autant pour le maintien du bon état des ouvrages existants que pour les travaux d'aménagement du site pilote de la Bassée.

Au total, la section d'investissement devrait être présentée à **27,7 M€**, contre 18,7 M€ en 2020, représentant une hausse de 47,5 %. Si l'on met à part les travaux de la Bassée (pour 9 M€ en 2021), le budget d'investissement est stable. Il inclut toutefois, tel que présentée dans la cadre de la prospective et de la mise à jour du PPI, la hausse engagée depuis 2020 du volume de dépenses d'équipement consacrées à la réhabilitation et à l'entretien des quatre lacs-réservoirs existants. Les travaux de la Bassée représentent un projet d'ampleur impliquant un budget exceptionnel pour les 4 années à venir ; c'est pourquoi les sommes en jeu doivent être analysées en dehors du montant du budget habituel de l'établissement.

Ainsi, en premier lieu, le projet de la Bassée représentera **12,49 M€** en 2021 (contre 3,67 M€ en 2020), répartis comme suit : 2,84 M€ pour les prestations de maîtrises d'œuvres et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, 263 K€ d'acquisition foncière et 9,03 M€ pour les travaux sur les digues et le début de la construction de la station de pompage. A noter que l'objectif des dépenses de foncier est de l'ordre de 800 K€. Toutefois, à ce stade, la totalité du montant n'est pas couvert par des engagements juridiques et des incertitudes sur certains délais demeurent. Pour tenir compte des aléas, le montant proposé est donc inférieur et sera ajusté lors d'une décision modificative ou du budget supplémentaire en fonction de l'avancement du programme. Enfin, 350 K€ sont budgétés pour créer les conditions d'évaluation du chantier (réflexion autour de la grille des critères d'évaluation et définition des indicateurs, suivi de la mise en œuvre du processus travaux, valorisation des travaux techniques et scientifiques afférents) et pour favoriser la concertation et la participation locales (organisation de colloques pour la population ou les élus).

La gestion des quatre lacs-réservoirs, avec leur double mission de soutien d'étiage et de prévention des inondations, reste la part la plus importante des dépenses (**10,8 M€**, comme en 2019), hors projet de la Bassée. Le choix est de poursuivre et d'intensifier le programme de réhabilitation et rénovation des ouvrages hydrauliques pour un montant global de 4,9 M€ : barrage en rivière Marne (1,31 M€), prise d'eau Seine (1,5 M€), conduites et vannes des ouvrages de restitution Aube (1,77 M€), rénovation des conduites des évents de la restitution Seine sur la digue de la Morge (300 K€). Concernant les autres travaux, sont envisagés : la deuxième partie de la réhabilitation du pont-route de Pannecière (900 K€), la rénovation du fossé en pied aval de la Morge (300 K€), la modernisation des dispositifs d'auscultation (100 K€). Enfin, les travaux courants d'entretien et réparation des ouvrages (marché public pluriannuel) et les dépenses relatives à l'hygiène et à la sécurité sont prévus à hauteur de 2,44 M€. En plus, seront réalisés les travaux de réhabilitation des lieux d'appel d'Eclaron (Marne) pour 850 K€ et débuteront les travaux de réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux (en parallèle des travaux menés par le Conseil Départemental de l'Aube pour la création d'une base nautique en vue des JO 2024) pour 300 K€. Des dépenses de maîtrise d'œuvre à hauteur de 220 K€ sont également attendues dans le cadre de ces travaux.

Du côté des études, seront tout d'abord poursuivis et terminés les projets de passes à poissons sur les rivières Aube, Marne et Blaise (175 K€), permettant d'envisager les travaux en 2022, afin de répondre aux obligations réglementaires de continuité écologique. Ensuite, les études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments devraient permettre d'aboutir à un projet concret. Enfin diverses études sont prévues dans le cadre des PAPI Troyen et Marne Vallage et Perthois, pour 415 K€ : restauration du parement amont de la Morge, rénovation du peigne à embâcles, augmentation du volume de la tranche exceptionnelle du lac Marne.

Enfin, on peut également évoquer 600 K€ qui seront consacrés à l'acquisition de matériels, équipements, outils techniques, engins et véhicules.

Les dépenses relatives à l'hydrologie seront inscrites pour un montant global de **828 K€**, intégrant les négociations des conventions hydroélectricité avec EDF et le lancement d'appels à projets pour de nouveaux sites potentiels (50 K€) ; le développement d'outils numériques de modélisation (183 K€), le développement de l'hydrométrie (70 K€) ; les études socio-économiques (220 K€) ; les études relatives à l'exploitation des lacs (prise d'eau Marne, révision des règlements d'eau, réévaluation des volumes des lacs, simulations du modèle francilien, étude de danger « décret-digues », pour 305 K€).

Les dépenses liées à la gestion patrimoniale et à la biodiversité sont estimées à **173 K€**, comprenant 55 K€ pour divers travaux bois et forêts, 26 K€ relatifs aux plantations à l'aménagement d'un sentier pédagogique (lac Seine), 35 K€ de génie écologique (création de mares, débétonnage de fossés) et 57 K€ consacrés à des études sur les sédiments et l'ADN environnemental (en lien avec les travaux menés par la Direction des Aménagements Hydrauliques) et à un diagnostic faune et flore sur le territoire Seine dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, dans la continuité de ce qui a été fait sur le lac Marne.

En matière de communication, **37 K€** permettront de poursuivre l'installation d'une signalétique actualisée sur les lacs, de réaliser de nouveaux visuels (photographies et vidéos) et de concevoir un ouvrage relatif aux missions de l'établissement.

Enfin, les investissements pour les systèmes d'information seront à hauteur de **490 K€**, dont 75 K€ de matériel informatique (harmonisation des outils, télétravail), 65 K€ pour la modernisation et le renouvellement du système de visioconférence, 45 K€ pour le câblage et la téléphonie, 15 K€ pour le déploiement du wifi, 30 K€ pour l'état des lieux préalable à la gestion électronique des documents (GED) et 40 K€ pour les logiciels et études. Le développement du SIG et l'acquisition de matériel complémentaire nécessitera quant à lui un investissement de 200 K€.

NOUVELLE STRUCTURATION BUDGETAIRE ET PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

2020 a été la première année de plein exercice du nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'EPTB, approuvé par le comité syndical du 24 mai 2019. Cet outil permet une plus grande lisibilité et visibilité pluriannuelle, afin notamment de pouvoir anticiper au mieux les dépenses et ressources associées, et donc de fiabiliser la vision financière à moyen terme. Présentant 58 opérations réparties au sein de 19 programmes, ce PPI, actualisé à chaque décision budgétaire constitue désormais le socle des dépenses d'investissement de l'établissement.

La gestion des crédits se réalise toutefois par chapitres budgétaires, dans le but de disposer d'une plus grande fongibilité des crédits afin notamment de gérer au mieux la consommation annuelle des crédits de paiement.

Enfin, cette refonte implique la rationalisation de la gestion des reports de crédits annuels (restes à réaliser), qui n'existent pas dans le cadre des AP-CP, ce qui permet d'éviter les impacts trop lourds à intervenir lors du vote du budget supplémentaire.

c. Des ressources dynamiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les deux principales ressources de l'EPTB, perçues en section de fonctionnement, sont les contributions des membres et la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage. Le montant des contributions des membres - même si les modalités de répartition évoluent dans le cadre des modifications statutaires et de l'adhésion de nouveaux membres - seront stables avec **9 M€** d'effort contributif des membres historiques (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine) et de la Métropole du Grand Paris, et **300 K€** des nouveaux membres (Troyes Champagne Métropole, Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, Région Grand Est). Le montant de la redevance sera, quant à lui, à hauteur de **8,73 M€**, avec un taux qui serait fixé 0,0169 €/m³, suivant la trajectoire d'augmentation décidée afin de couvrir la totalité du coût du service rendu aux bénéficiaires en matière d'étiage.

Les recettes du patrimoine, regroupant notamment les recettes forestières (coupes de bois, droits de chasse) et les redevances d'occupation du domaine présenteront une légère baisse pour un montant total estimé à **326 K€**. Les recettes relatives à l'hydroélectricité (chutes d'eau de Pannecière et de la Morge) devraient rapporter **100 K€** en 2021. Pour le moment les négociations avec les opérateurs n'ont pas encore abouti et il n'est donc pas possible d'envisager une hausse ; le budget supplémentaire en sera l'occasion le cas échéant.

Concernant les subventions, **1,26 M€** est attendu, surtout dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes pour 1,11 M€ (dont le financement de certains postes comme évoqué plus haut). En effet, 2020 étant la dernière année pour pouvoir engager les actions, 2021 verra la fin des actions et donc les demandes de soldes afférentes pour 11 actions dont l'EPTB est maître d'ouvrage (sur les 30 actions au total). En outre, 74 K€ de recettes proviendront des PAPI Troyen, Marne Vallage et Perthois et PAPI du Loing. Enfin, 30 K€ sont envisagés pour l'animation de l'action relatives aux zones d'expansion des crues dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'Eau pour l'adaptation au changement climatique, et 45 K€ sont envisagés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action RAMSAR (exposition en partenariat avec l'AESN).

Pour finir, l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de disposer d'un autofinancement (chapitre 023-021) de près de **5,7 M€** à basculer en recette d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **20,05 M€**. Elles seront constituées pour la majeure partie du fonds de compensation pour la TVA, pour un montant estimé de 1,6 M€ (calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020), des subventions pour 6,6 M€ et de l'emprunt d'équilibre.

Dans le cadre des aides des partenaires extérieurs concernant les subventions courantes, sont attendus près de **268 K€**, notamment dans le cadre des différents PAPI. En outre, dans le cadre du plan de cessions, deux ventes de pavillons inoccupés devraient aboutir à une recette de 279 K€.

Concernant le projet du site pilote de la Bassée, les subventions à percevoir en 2021 sont de l'ordre de **6,32 M€**. Le premier acompte du Fonds Barnier atteindrait, en fonction des dépenses réalisées, 4,11 M€. Le financement de la MGP représentera 2,21 M€ répartis comme suit : 1,11 M€ pour la phase études et foncier et 1,1 M€ pour la phase travaux (en prenant en compte la régularisation de l'avance perçue en 2020 de 1,3 M€).

Concernant la dette, un emprunt d'équilibre de **11,8 M€** sera affiché (contre 1,07 M€ lors du vote du BP 2020 qui avait été ramené à zéro lors du vote du BS 2020). Ainsi, il s'avérera nécessaire de mobiliser en totalité l'emprunt contracté en juillet 2020 auprès de la Banque Postale (pour 10,7 M€), ainsi qu'une partie de l'emprunt en cours de signature auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En fonction de la prospective financière en cours d'actualisation et des résultats définitifs de l'exercice 2020, qui à l'heure actuelle seraient un déficit net de 3 M€, venant augmenter le besoin d'emprunt, la stratégie d'emprunt et de demande d'avances auprès des financeurs évolueront afin de s'adapter au mieux aux besoins de l'établissement. Par ailleurs, une nouvelle ligne de trésorerie sera nécessaire pour pouvoir faire face aux décalages entre les décaissements et la perception des recettes.

En cette fin d'exercice 2020, l'encours de la dette atteindra 10,84 M € dont 3,22 M€ ne générant pas d'intérêts (prêts ou avances à taux 0 de l'AESN). 8 prêts à taux zéro contractés auprès de l'AESN auront été remboursés par anticipation avant le 31 décembre 2020 pour un montant de 149 K€. La capacité de désendettement estimée serait de 1,8 an, permettant d'anticiper dans de bonnes conditions l'exercice 2021, qui verra l'encours de dette augmenter de façon significative.

Telles sont les principales orientations qui vous sont soumises. Je vous invite, Mesdames, Messieurs, à en débattre.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales ;

VU le rapport de présentation de M. le Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'année 2021.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis